

**UNION ECONOMIQUE ET MONETAIRE
OUEST AFRICAINE**



La réunion des Ministres Chargés de la
Décentralisation et des Collectivités Territoriales

**REUNION DES MINISTRES CHARGES DE LA DECENTRALISATION ET DES
COLLECTIVITES TERRITORIALES POUR L'EXAMEN DU PROJET D'ACTE
ADDITIONNEL PORTANT CREATION ET ORGANISATION DU CONSEIL DES
COLLECTIVITES TERRITORIALES DE L'UEMOA**

Ouagadougou, le 17 décembre 2010

COMMUNIQUE FINAL

Le 17 décembre 2010, s'est tenue à Ouagadougou, dans la Salle des conférences de l'Hôtel AZALAI à Ouagadougou, la réunion des Ministres chargés de la Décentralisation et des Collectivités Territoriales des Etats membres de l'Union, en vue de l'examen du projet d'acte additionnel portant création et organisation du Conseil des collectivités territoriales de l'UEMOA (CCT).

Ont pris part à cette réunion, les délégations suivantes :

- BURKINA FASO : **Monsieur Toussaint Abel COULIBALY**, Ministre Délégué chargé des Collectivités Territoriales ;
- GUINEE BISSAU : **Monsieur Luis Oliveira SANCA**, Ministre de l'Administration Territoriale ;
- SENEGAL : **Monsieur Alioune SOW**, Ministre de la Décentralisation et des Collectivités Locales ;
- MALI : **Monsieur Boubacar SOW**, Représentant du Gouvernement du Mali ;
- TOGO : **Monsieur Mensah Sédo AMLALO**, Directeur de la Décentralisation et des Collectivités Locales, Représentant du Gouvernement Togolais ;
- BENIN : **Monsieur Georges HOUSSOU**, Directeur Général de la Décentralisation et de la Gouvernance Locale (DGDGL), Représentant du Ministre de la Décentralisation, des Collectivités Locales et de l'Aménagement du Territoire ;
- NIGER : **Monsieur Saïdou HALIDOU**, Représentant du Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité, de la Décentralisation et des Affaires Religieuses ;
- La Côte d'Ivoire n'a pas été représentée.

Ont également pris part aux travaux :

- **Monsieur Ibrahim TAMPONÉ**, Commissaire chargé du Département de l'Aménagement du Territoire Communautaire, des Transports et du Tourisme à la Commission de l'UEMOA.
- Les représentants des partenaires techniques et financiers : FENU, Coopération Française, PDM.

Les travaux de la réunion ont été placés sous la présidence de **Monsieur Luis Oliveira SANCA**, Ministre de l'Administration Territoriale de la Guinée Bissau.

A l'ouverture de la rencontre, **Monsieur Toussaint Abel COULIBALY**, Ministre Délégué chargé des Collectivités Territoriales du Burkina Faso, a souhaité la bienvenue aux participants et souligné que l'intégration régionale ne peut se faire sans une réelle implication des collectivités territoriales qui ont en charge l'impulsion de la démocratie et du développement au niveau local.

Monsieur Rui Duarte BARROS, Commissaire chargé du Département des Services Administratifs et Financiers, assurant l'intérim de **Monsieur Soumaïla CISSE**, Président de la Commission de l'UEMOA, a quant à lui souhaité la bienvenue aux participants et salué leur attachement aux idéaux de l'Union et leur engagement à faire avancer le processus de l'intégration régionale.

Pour sa part, **Monsieur Luis Oliveira SANCA**, Ministre de l'Administration Territoriale de la Guinée Bissau a, dans son allocution d'ouverture des travaux, salué l'esprit d'initiative, de la Commission et la nécessité d'engager le dialogue avec tous les acteurs, au premier

rang desquelles les citoyens de l'Union pour une bonne mise en œuvre des politiques sectorielles et la consolidation de l'intégration.

Au cours de ses travaux, la réunion a examiné et approuvé le projet d'Acte additionnel portant création du Conseil des Collectivités Territoriales de l'UEMOA (CCT).

Le Conseil des Collectivités Territoriales de l'UEMOA est un organe consultatif dont la mission est d'assurer la participation des collectivités territoriales à la réalisation des objectifs de l'Union.

Son objet est de réaliser l'implication effective des élus locaux dans le processus d'intégration de l'Union par l'examen et l'appréciation de toutes questions susceptibles d'avoir un impact sur les collectivités territoriales au sein de l'Union.

Il émet des avis, à son initiative ou par saisine des Associations des Pouvoirs Locaux (APL), des Etats membres, du Conseil des Ministres, de la Commission ou du Parlement de l'Union.

Les demandes d'avis de consultation, à l'exception de celles des APL lui sont transmises par le Président de la Commission.

Le CCT est composé de six (6) personnes par Etats membres, représentants des collectivités territoriales désignés par les Associations de Pouvoirs Locaux, titulaires d'un mandat au sein d'une collectivité territoriale résultant d'une élection au suffrage universel.

Son fonctionnement ainsi que la désignation de ses membres et la durée de leur mandat sont précisés par un Règlement Intérieur.

En ce qui concerne sa structuration, le CCT comprend une assemblée générale, un bureau de trois membres, des commissions techniques et un secrétariat administratif permanent dirigé par un secrétaire administratif recruté par la Commission de l'UEMOA.

Le fonctionnement du CCT sera assuré par le budget des Organes de l'Union.

A titre transitoire et par dérogation durant une période n'excédant pas trois (3) ans, à compter de la première session du CCT et en attendant l'organisation d'élections locales, les représentants des Collectivités Territoriales nommés par les pouvoirs publics, sur proposition des Associations de Pouvoir Locaux sont autorisés à y siéger.

Aux termes de ses travaux, la réunion des Ministres chargés de la Décentralisation et des Collectivités Territoriales a approuvé le document proposé à son examen et recommandé sa soumission à l'adoption du Conseil des Ministres de l'Union.

Enfin, la réunion des Ministres chargés de la Décentralisation et des Collectivités Territoriales et Locales a adressé une motion de félicitations à la Commission de l'UEMOA et une motion de remerciements à **Son Excellence Monsieur Blaise COMPAORE**, Président du Faso, au Gouvernement et au Peuple du Burkina Faso, pour l'attention particulière accordée à cette session.

Fait à Ouagadougou, le 17 décembre 2010

Pour la réunion,
Le Président

Luis Oliveira SANCA